



Dossier Inscription aux ateliers CAYAJO.2024.2025

1/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « Les ateliers CAYAJO »

Présentation :

Ce règlement précise les modalités d'organisation et de fonctionnement « Les ateliers CAYAJO », géré l'association CAYAJO.971

" Les ateliers CAYAJO » ont pour objectif de veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement (Art.180-1 du décret du 1er août 2000). Ils apportent aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et familiale. Le service "ateliers CAYAJO" concourt également à l'intégration sociale des enfants porteurs de handicaps ou atteints de maladies chroniques. Les normes d'encadrement en vigueur sont de 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et de 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans. Il s'agit de normes maximales et non optimales. C'est la raison pour laquelle, dans certaines situations, nous nous permettons de diminuer le nombre d'enfants confiés à l'adulte afin que tous les soins nécessaires à leur bon développement et à leur adaptation à la collectivité puissent leur être apportés.

Le taux d'encadrement respecte la réglementation en vigueur et peut varier selon les activités proposées aux enfants (activités spécifiques).

L'amplitude horaire « les ateliers CAYAJO » est de 7H30 h à 17H 00.

Public concerné : enfants de 3 à 15 ans

Périodes d'ouverture : Les mercredis, et

- Grandes vacances 2024: du 15 juillet au 31 août 2024
- Vacances de la Toussaint 2024 : semaine du 28 octobre 2024 (fermé le 01 nov)
- Vacances de Carnaval 2025 : semaine du 03 mars 2025
- Vacances de Pâques 2024: semaine du 28 avril 2025 (fermé le 01er mai)
- Grandes vacances 2025 : à déterminer

Le service "Les ateliers CAYAJO" répond aux besoins de développement global. Grâce à des techniques et des ateliers qui stimulent les habiletés sociales et cognitives, l'enfant s'épanouit à travers le jeu et se développe au meilleur de son potentiel.

2/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « les ateliers CAYAJO »

Conditions d'admission :

La responsable remet aux parents le dossier d'inscription (valable pour l'année scolaire) la liste des documents à fournir ainsi que le règlement intérieur. Pour chaque inscription à une période de vacances, les familles doivent remplir une feuille de réservation.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- Merci de nous transmettre tous les documents suivants (marqués d'un ➡ dans le dossier ci-après) :
 - ➡ En cas de divorce ou séparation des parents, copie du jugement des Affaires Familiales stipulant les conditions d'exercice de l'autorité parentale le cas échéant.
 - ➡ Certificat / Pages du carnet de santé mentionnant les vaccinations obligatoires à jour.
 - ➡ En cas de traitement régulier, les ordonnances récentes et médicaments correspondant (boîte de médicaments dans leurs emballages d'origines marqués au nom de l'enfant avec la notice).
 - ➡ Carnet de santé ou photocopies des vaccinations.
 - ➡ Fiche de renseignements et diverses autorisations signées.
 - ➡ Fiche sanitaire de liaison (Jeunesse et Sports) document Cerfa n°10008*02
 - ➡ Copie du PAI pour les enfants présentant des difficultés de santé particulière ou une procédure détaillée et écrite par le médecin traitant indiquant la conduite à tenir et les médicaments éventuels à administrer avec le protocole d'administration

L'accueil de l'enfant sera obligatoirement précédé d'un entretien entre l'équipe de direction et les parents afin d'accueillir au mieux l'enfant.

- Merci de vérifier que vous avez bien rempli toutes les fiches marquées d'un ✎ dans le dossier ci-après :
 - ✎ F1 : « Renseignements familiaux »
 - ✎ F3 : « Fiche sanitaire de liaison » CERFA jeunesse et sport (document PDF)
 - ✎ F4 : « Autorisation de sortie » / « Droit à l'image »
 - ✎ F5 : « Données à caractère personnel »

A fournir :

- ➡ Une tenue complète de rechange, une casquette ou un chapeau.
- ➡ Un petit sac à dos avec une gourde d'eau

Feuilles 1 à 7 à garder pour les familles

3/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR " Les ateliers CAYAJO"

RÉSERVATION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE

Réservation :

☞ Une fiche spécifique F2 à remplir ou par réservation auprès d'Astrid

Délais de réservation :

- 7 jours avant le début des vacances concernées pendant la période des petites vacances scolaires
- 15 jours maximum avant le début des grandes vacances

L'inscription ne sera valide que sous réserve d'être accompagnée de son règlement. Dans tous les cas, toute inscription non réglée une semaine avant le début du mois concerné sera automatiquement annulée.

L'inscription se fera en fonction des places disponibles. Au-delà, une « liste d'attente » sera établie. L'accueil se fera donc sous réserve de disponibilité de personnel, du nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente et des capacités d'accueil globales inhérentes à la capacité d'accueil de la structure.

Exceptionnellement, une inscription pourra être faite au-delà des délais maxima d'inscription dès lors que l'encadrement prévu le permettra (téléphoner à la responsable pour vérifier si l'accueil est possible avant de venir). Le règlement se fera alors au plus tard à l'arrivée de l'enfant.

Accueil d'Urgence : Ils seront étudiés au cas par cas et se feront en fonction des places disponibles. Le règlement se fera là aussi au plus tard à l'arrivée de l'enfant. N'hésitez pas à contacter la responsable en cas de besoin y compris le jour même.

Toute réservation donne lieu à facturation sauf :

- Les absences pour cause de maladie (sur présentation d'un certificat médical), pour hospitalisation de l'enfant (certificat hospitalier).
- Si l'absence de l'enfant est signalée au plus tard la veille avant 9h00.

Absences pour maladie :

Les absences pour maladie ou hospitalisation pourront être déduites sur présentation obligatoire d'un certificat médical ou d'une copie de l'ordonnance. Pour que la déduction soit possible, les parents devront prévenir de l'absence le plus tôt possible, et ce, avant 8H30 le jour même.

Le justificatif médical devra être transmis au plus tard dans la semaine qui suit le signalement de l'absence pour prétendre à remboursement. Sans justificatif, l'ensemble des montants seront dus.

Annulations :

. 15 jours fermes avant l'absence prévue : remboursement total.

Au-delà : aucun remboursement

4/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « Les ateliers CAYAJO »

La facturation :

Pour les parents nous ayant renseigné une adresse mail valide, les factures sont transmises par mail une fois les vacances achevées ou par courrier postal.

Le petit mot accompagnant la facture vous permet de savoir si votre compte est soldé ou présente un dû ou un trop perçu.

Dans le cas d'annulation partielle dans les temps ou pour maladie, si le montant du règlement effectué à l'inscription excède le montant final, une proposition est faite à la famille :

- Soit on encaisse le chèque et on conserve le trop-perçu pour des inscriptions à venir
- Soit la famille nous règle le montant dû et le chèque initial lui est restitué à réception.

Le délai d'échange ne doit pas excéder le mois qui suit sans quoi le chèque initial sera encaissé.

Les chèques impayés :

Afin d'éviter cette situation, les familles sont invitées à se rapprocher de la coordinatrice en cas de situation financière difficile. Des aménagements de paiement ou le montage de dossiers de prise en charge peuvent être réalisés.

Conditions de paiements: à réception

Tarif après 17h00 : 10 euros par 15 minutes de retard

Repas et collation fourni par les familles

PAIEMENT :

- Par chèque à l'ordre de CAYAJO.971
- En espèces
- Par TPE à l'association
- Paiement par virement automatique :

RIB en Euros -banque credit mutuel des antilles

Intitulé du compte : CAYAJO.971

Code établissement : 10278 – Code guichet : 05340 – N° de compte : 00021042801 – Clé RIB : 60

devise : EUR

IBAN : FR76 10278053400002104280160

Code BIC / swift : CMCI FR 2A

5/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « Les ateliers CAYAJO » VIE QUOTIDIENNE

Arrivée et départ des enfants :

Départ de l'enfant journée complète: Le soir, le départ se fait de 15h45 à 17h00. Il est impératif que l'équipe soit prévenue pour tout retard le soir même 10 minutes avant la fermeture.

Si le ou les parents sont dans l'incapacité de venir chercher leur enfant, une autre personne majeure peut être mandatée. Au préalable les parents auront rempli une autorisation qui restera dans le dossier de l'enfant. Ils auront par ailleurs informé la directrice de la structure de cette organisation.

Une pièce d'identité sera demandée à la personne mandatée venant chercher l'enfant ou au parent s'il n'est pas encore connu par l'équipe.

L'enfant pourra être remis à une personne mineure âgée au moins de 14 ans à condition que celle-ci soit le frère ou la sœur de l'enfant et soit inscrite sur la fiche de renseignement de l'enfant ou que les parents fassent une autorisation écrite le matin même pour toutes personnes n'apparaissant dans la liste des personnes autorisées.

La direction de l'accueil décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après la prise en charge de l'enfant par le personnel de l'équipe d'animation.

REPAS ET GOUTERS :

Chaque enfant devra apporter son propre déjeuner

«Les ateliers CAYAJO » n'est pas responsable de la qualité des repas apportés.

Sa responsabilité ne saurait être mise en cause en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Option Traiteur en sus de 6.5 euros par repas (suspendu en date sept.22)

Chaque famille devra prévoir les collations de la journée (matin et après-midi), nous vous demandons d'apporter uniquement des fruits et/ou légumes.

☞ Il est demandé aux familles de fournir une gourde avec de l'eau chaque jour.

Il est demandé aux familles de ne pas donner de bonbons, sucreries lors des ateliers

Les sorties :

En cas de sortie seuls les accueils à la journée seront possibles. Une participation forfaitaire de 4 euros supplémentaires au tarif journée pourra être demandée à la famille (selon la sortie).

☞ Nous nous réservons le droit d'annuler une sortie si le nombre d'enfants inscrits est insuffisant.

6 /7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « Les ateliers CAYAJO »

MALADIE/SANTÉ

Pour son bien-être et celui des autres, un enfant malade ou fiévreux (38.2°) ne peut être accueilli. La responsable dispose d'un pouvoir d'appréciation pour ne pas l'accepter si son état de santé lui paraît incompatible avec la vie en collectivité. En cas de maladie ou de fièvre survenant dans la journée, les professionnels appelleront les parents.

Les parents sont tenus de signaler immédiatement toute maladie importante ou contagieuse survenue à leur domicile. De même, ils doivent informer les responsables de toute prise de médicament avant l'arrivée au centre, antipyrétique compris pour des raisons de sécurité.

Dans tous les cas suivants, les enfants ne seront pas acceptés, s'ils sont :

- Porteurs de parasites et non soignés par les parents.
- Non à jour des vaccinations obligatoires : D.T.P. (en l'absence de contre-indication signifiée par le médecin traitant).
- Porteurs d'une maladie à éviction obligatoire (maladies infantiles)
- Atteints de gastro-entérite, conjonctivite purulente, bronchiolite confirmée, impétigo, herpès...

Le nombre de jour d'éviction sera mentionné par le médecin traitant sur le certificat.

Les absences pour maladie ou hospitalisation pourront être déduites sur présentation obligatoire d'un certificat médical ou d'une copie de l'ordonnance. Pour que la déduction soit possible, les parents devront prévenir de l'absence le plus tôt possible et ce, avant 8H30 le jour même.

Médicaments :

Dans la mesure du possible, l'administration de médicament doit se faire matin et soir, hors des temps d'accueil.

Aucun médicament n'est donné à l'enfant sur la demande des parents, si l'ordonnance n'est pas présentée au préalable à la responsable.

Seuls les médicaments prescrits en milieu de journée seront administrés à l'enfant.

Les médicaments devront être dans leur boîte d'origine accompagnés de la notice et de la copie de l'ordonnance indiquant la posologie à respecter.

Les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clés, éventuellement réfrigéré, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition de l'enfant.

-Accueil d'enfant en situation de handicap ou maladies chroniques (asthme, allergies, etc.) :

Les enfants porteurs de maladies chroniques ont vocation à être accueillis en milieu ordinaire sous réserve de la formalisation d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas d'urgence (maladie, accident, blessure...), l'équipe d'animation contactera le 15 pour la prise en charge de l'enfant. Le responsable légal en est immédiatement informé. A cet effet, il doit toujours fournir des coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint aux heures d'ouverture de l'accueil de loisirs.

7/7 RÈGLEMENT INTÉRIEUR « Les ateliers CAYAJO »

Vêtements et objets de valeur :

Il est conseillé aux parents de marquer au nom de l'enfant l'ensemble des vêtements. Il ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Pour des raisons de sécurité, il est déconseillé de laisser aux enfants des objets de petites tailles (chaînes, boucles d'oreilles, pince à cheveux...). Aucun jouet ou objet venant de la maison ne sera autorisé sur la structure (en dehors de Doudou et sucette bien sûr !).

En cas de perte ou de détérioration, l'établissement décline toute responsabilité.

HYGIENE :

Il est demandé aux familles de fournir :

- ☛ Une tenue complète de rechange, une casquette ou un chapeau

Photos : Nous signalons à tous les parents que lors des manifestations ou des activités exceptionnelles, l'équipe ou certains parents prennent des photos. De plus, les stagiaires peuvent pour illustrer un rapport de stage faire apparaître des photos d'enfants floutées.

Les parents s'opposant à ce que leur enfant soit photographié doivent le signaler par écrit à la responsable. (F4 : autorisation)

Participation des parents :

Activités/sorties :

Les parents peuvent être sollicités pour accompagner les enfants lors d'activités proposées à l'extérieur de la structure. N'hésitez pas à vous proposer. Les sorties nécessitant l'utilisation de véhicules feront l'objet d'une autorisation spécifique. Les bus seront davantage privilégiés.

Les parents souhaitant s'impliquer dans les activités proposées aux enfants pour faire partager leur expérience dans un domaine particulier (musique, peinture, pratique sportive, marionnettes...) sont les bienvenus !

Consignes et respect :

Les enfants sont tenus de respecter leurs camarades et le personnel, mais également le matériel et les locaux. Les enfants prennent connaissance des règles de vie avec les animateurs dès le premier jour. Celles-ci sont travaillées en groupe.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement. Il en sera envoyé un exemplaire par mail lors du retrait du dossier d'inscription par les parents sur simple demande.

Les parents seront informés de tout comportement de l'enfant incompatible avec la vie en collectivité. Dans le cas où un enfant accueilli aurait une attitude incorrecte ou une conduite compromettant sa sécurité, celle des autres enfants ou le bon fonctionnement du centre de loisirs, des dispositions pouvant aller de l'exclusion temporaire à définitive pourront être prises par la direction. Cette décision sera effective après avoir averti les parents.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Les dégradations perpétrées volontairement par l'enfant seront à la charge des parents.

Les téléphones portables ne sont pas acceptés.

Le non-respect de ce règlement sera susceptible d'entraîner l'exclusion

de l'enfant. Le présent règlement prend effet au 1^{er} septembre 2022

F1 : RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX

NOM / Prénom de l'enfant :

Responsables légaux	Responsables légaux
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Nationalité(s) :	Nationalité(s) :
Adresse :	Adresse :
.....
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
@ :	@ :

Situation familiale des parents / responsables légaux :

Mariés vie maritale ou PACS séparés divorcés célibataire garde alternée

Autre :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : **1** : Père / Mère * **2** : Père / Mère *

<p>3</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>	<p>4</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>
--	--

Autres personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école. Âgée d'au moins 12 ans, la personne concernée devra présenter une pièce d'identité au personnel pédagogique présent.

<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>	<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Lien avec l'enfant :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Tél. portable :</p>
--	--

F2 : FICHE DE RÉSERVATION

FICHE DE RESERVATION Les ateliers CAYAJO



Dates à envoyer par mail ou WhatsApp à ASTRID GARAU , coordinatrice de l'association :
 CAYAJO.971@gmail.com
 07. 82.70.93.62

ATELIERS CAYAJO LOISIRS :

- Journée complète de 7h30 à 17h00 : 30 euros
- Demi journée : 25 euros
 soit la matinée de 7h30 à 12h00
 soit l'après midi de 13h00 à 17h00



Mercredis et Vacances à Cayajo 24.25



Loisirs CAYAJO, les mercredis et les vacances.

Le service "Les ateliers CAYAJO" répond aux besoins de développement global de l'enfant. Grâce à des techniques et des ateliers qui stimulent les habiletés sociales et cognitives , l'enfant s'épanouit à travers le jeu et se développe au meilleur de son potentiel.

Jeux libres, jardinage, vélo, lecture, arts martiaux, arts plastiques, bricolage, natation.

Informations 2024.2025 :

- Lieu : 321 Chemin de Barthélémy-97128 Goyave
- Tarif: 30 euros la journée , 25 euros la 1/2 journée
- Réservation à la carte (selon vos besoins)
- Amplitude horaire: 7h30 à 17h00 ou 7h30 à 12h /13h à 17h
- Prévoir un sac avec du linge de rechange, une bouteille d'eau/gourde
- Prévoir repas et Goûter santé

Contact : Astrid au 05.90.46.92.53/ cayajo.971@gmail.com

Association CAYAJO.971 (siret: 84751474200018) : Association éducative depuis 2019 proposant des services scolaires, ludiques de qualité dans un environnement familial où l'éducation sécurisante est de mise.

F3 : FICHE SANITAIRE DE LIAISON



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

cerfa

Code de l'Action Sociale et des Familles

N° 10008*02

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON
2022**

1 – ENFANT

NOM: _____

PRÉNOM: _____

DATE DE NAISSANCE: _____

GARÇON FILLE

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de l'enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Elle sera détruite en 2021. Merci de nous indiquer tout changement en cours de séjour.

2 - **VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT polio		BCG	
Ou Tétracoq		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention: le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	OREILLONS	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

Allergies : ASTHME oui non ALIMENTAIRES oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES _____

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler).

En cas de régime alimentaire, précisez : SANS VIANDE SANS PORC

Indiquez ci-après: Les **difficultés de santé** (maladie, accident, comportement particulier, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les **précautions à prendre**.

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, ds lentilles, ds prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. Précisez.

BAIGNADE : SAIT NAGER SE DEBROUILLE NE SAIT PAS NAGER

Observations diverses :

4 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE :

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Médecin traitant :

Nom: _____ Tél: _____

N° de sécurité sociale de l'enfant :

Date :

Signature :

 **F4 : AUTORISATIONS**

Autorisation de SORTIES

Nous soussignés, (père)

..... (mère)

autorisons notre enfant.....

À participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte " Les ateliers CAYAJO "et à effectuer les déplacements, à pieds ou en véhicules de transport autorisés, liés à ces activités et à fournir un siège auto adapté à l'âge et aux groupes de sièges (rehausseur avec dossier, siège auto).

Les enseignements se déroulent principalement dans l'enceinte "Les ateliers CAYAJO " mais peuvent également avoir lieu en dehors des ateliers CAYAJO (activités sportives, artistiques, de découverte du monde, sorties). Les déplacements nécessitant un transport se feront sur autorisation orale des familles

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Droit à l'image

Conformément à l'article 9 du Code Civil concernant le respect de la vie privée, le droit à l'image est protégé.

Nous soussignés, (père)

..... (mère)

autorisons gracieusement

n'autorisons pas

Les ateliers CAYAJO à photographier ou filmer notre enfant

ou nous-mêmes dans le cadre des activités de l'association et à utiliser ces images.

La publication dans le cadre de l'accueil de loisirs / du séjour de vacances de..... sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités (presse écrite, site Internet.....)

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

F5 : DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

L'association CAYAJO.971 enregistre et traite les informations, dont certaines ont un caractère personnel, qui sont communiquées par les parents ou les représentants légaux lors de l'inscription de leur enfant.

L'association CAYAJO.971 traite ces informations aux fins d'information des parents ou représentants légaux de l'élève et de gestion de leur relation.

Les données personnelles collectées sont réservées à l'usage par L'association CAYAJO.971 et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, chaque parent d'élève ou représentant légal dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courriel à l'adresse suivante CAYAJO.971@gmail.com ou un courrier à l'adresse suivante : Association CAYAJO.971- 8, lot. SCAMO 97128 GOYAVE, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et électronique, afin d'accélérer la prise en compte de sa demande.

Le parent d'élève ou représentant légal peut aussi s'opposer au traitement des informations le concernant en adressant un courriel ou courrier à L'association CAYAJO.971 comme indiqué ci-dessus.

L'association CAYAJO.971 a mis en œuvre des moyens actuels visant à préserver la confidentialité et la sécurité des informations fournies et traite les données à caractère personnel du parent ou représentant légal de l'élève sur des serveurs localisés en France.

L'association CAYAJO.971 conserve les données collectées pendant 5 (cinq) ans.

En outre, en application de la Délibération n°2006-138 du 9 mai 2006 décidant de la dispense de déclaration des traitements constitués à des fins d'information ou de communication externe, le parent d'élève ou le représentant légal est informé que le traitement automatisé d'informations, n'a pas fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Respect de la loi RGPD

Fait le à

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère

Signature du parent/ représentant légal : Père/Mère